

Plan d'études pour les

## **Branches propédeutiques**

et les

## **Branches complémentaires**

offertes par la Faculté des sciences et de médecine  
dans le cadre du Bachelor of Science  
ou d'autres formations universitaires  
dans lesquelles ces branches sont reconnues

### **Physique propédeutique**

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 22.03.2004  
Version révisée du 27.05.2019

## 2.3 Physique propédeutique

[Version 2018, module : MO-SPH.00033]

La physique propédeutique offre les unités d'enseignement de première année pour la plupart des voies d'études de la Faculté des sciences et de médecine. Elle regroupe des cours, exercices et travaux pratiques d'une valeur totale de 12 crédits ECTS.

### 2.3.1 Unités d'enseignement de la Physique propédeutique

#### Semestre 1 (automne)

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
SPH.01103	Physique propédeutique I (cours et exercices)	70	5
SPH.01003	Physique propédeutique I (travaux pratiques) <sup>1</sup>	12	1
			<b>6</b>

#### Semestre 2 (printemps)

SPH.01203	Physique propédeutique II (cours et exercices)	70	5
SPH.01004	Physique propédeutique II (travaux pratiques) <sup>1</sup>	12	1
			<b>6</b>

### 2.3.2 Contenu des unités d'enseignement

Les cours de *Physique propédeutique I et II* sont des cours de base de physique générale dans lesquels les concepts sont illustrés par des expériences et des démonstrations pratiques. Les domaines de la *Physique I* (mécanique, ondes, acoustiques, thermodynamique) ainsi que les domaines de la *Physique II* (électricité, magnétisme, optique, atomistique) étendent les connaissances du gymnase et préparent à la physique moderne.

Les *travaux pratiques propédeutiques* donnent une initiation aux techniques de mesures des grandeurs physiques les plus importantes.

### 2.3.3 Évaluation de la physique propédeutique

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter l'annexe de la physique.

N.B.: la réussite des exercices est un prérequis pour pouvoir se présenter aux examens.

<sup>1</sup> Six après-midi de 4h chacun durant le semestre d'automne, le semestre de printemps ou répartis sur les 2 semestres.